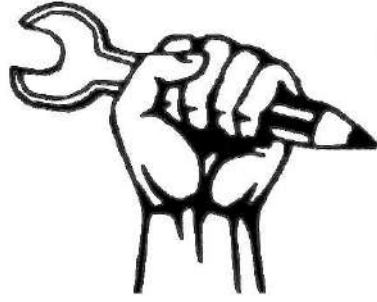


n° 45
Janvier 2023



snuter34fsu@yahoo.com

BULLETIN D'INFORMATION DE LA FSU TERRITORIALE

DE L'HÉRAULT!

LA FSU TERRITORIALE

www.snuter34fsu.fr

Tel : 07.83.83.77.65

snuter34fsu@yahoo.com

...2022 - 2026 !...

Cher.es adhérent.es, Nous vous souhaitons au nom de toute la FSU tous nos vœux pour cette nouvelle année que nous espérons remplie de belles rencontres et de découvertes.

Nous avons terminé 2022 un peu sur les rotules après la succession de concertations et négociations, dont beaucoup sont toujours en cours (nous y revenons dans ce numéro) pour débiter 2023 sur un combat annoncé contre un projet fou de réforme des retraites et notamment un passage à 64 ans comme âge de départ pour 43 années minimum de cotisations.

Autant dire tout de suite que très peu d'entres-nous pourront partir avec une retraite pleine ou sans subir des décotes importantes. L'heure est à la mobilisation car il faut frapper vite et surtout il faut frapper fort. De votre mobilisation à chacun.e dépendra l'issue de cette réforme aussi injuste qu'inutile. La bataille commence ce jeudi 19 et nous aurons besoin de tout le monde !

Dans ce bulletin d'informations vous découvrirez aussi que malgré les fêtes nous n'avons pas chômé et avons interpellé l'exécutif comme l'administration sur divers sujets : le Ségur bien entendu, le RIFSEEP encore et toujours mais aussi nos grandes revendications que nous espérons voir réaliser dans la collectivité dans les mois et les années à venir.

Dans ce bulletin, on vous parle aussi de la formation syndicale, c'est un droit pour tous les agent.es, droit que nous ne saurions trop vous recommander. Enfin on vous présente vos nouveaux.elles élu.es et l'on évoque une nouvelle organisation qui reste à trouver, plus en phase avec nos moyens et nos ambitions.

Recevez nos chaleureuses salutations syndicales

Pour le Bureau du SNUter34-FSU

Emmanuel Samson

Syndicat FSU des territoriaux 34
Maison des Syndicats
474 allée Henri II de
Montmorency
34000 Montpellier
snuter34fsu@yahoo.com
☎ 07.83.83.77.65

LA FSU TERRITORIALE
ensemble AU QUOTIDIEN



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN





St Jean de Védas

Les résultats

Avec 238 électeurs inscrits, 95 votants et 80 votes exprimés en faveur de la FSU la section de St Jean de Védas confirme son implantation. Une structuration plus importante est à présent en ligne de mire.

Conseil Départemental de l'Hérault

Les scores d'une élection à l'autre :



AGENT.ES SYNDICATS	CF-CST Voix - % - Sièges	CAP-A Voix - % - Sièges	CAP-B Voix - % - Sièges	CAP-C Voix - % - Sièges	CCP Voix - % - Sièges	Total Suffrages - % moyen - élu-es
Electeurs 2018	4669 - 12 sièges	1149 - 8	607 - 6	1983 - 8	867 - 13	9255 - 47
Electeurs 2022	5308 - 15 sièges	1194 - 8	628 - 6	2027 - 8	1361 - 8	10508 - 45
Participation 2018	2560 - 54,95%	771 - 67,10%	432 - 71,17%	1013 - 51,06%	317 - 36,99%	5093 - 56,25%
Participation 2022	2948 - 57,91%	786 - 66,24%	423 - 67,36%	1067 - 52,15%	583 - 43,15%	5796 - 57,36%
CFDT 2018	862 - 34,84% - 5	328 - 43,16% - 4	168 - 40,38% - 3	332 - 33,57% - 3	109 - 35,62% - 8	1799 - 37,51% - 23 élu.es
CFDT 2022	933 - 31,65% - 5	313 - 40,6% - 4	150 - 36,32% - 2	278 - 27,44% - 2	147 - 27,32% - 2	1821 - 32,66% - 15 élu.es
CGT 2018	636 - 25,3% - 3	96 - 12,63% - 1	65 - 15,63% - 1	375 - 37,92% - 3	75 - 24,51% - 2	1246 - 23,19% - 10 élu.es
CGT 2022	886 - 30,05% - 5	131 - 16,99% - 1	83 - 20,10% - 1	462 - 45,61% - 4	164 - 30,48% - 2	1726 - 28,64% - 13 élu.es
FO 2018	285 - 11,35% - 1	75 - 9,87% - 0	75 - 18,03% - 1	94 - 9,50% - 1	-----	529 - 9,81% - 3 élu.es
FO 2022	296 - 10,04% - 1	65 - 8,43% - 0	68 - 16,46% - 1	93 - 9,18% - 1	-----	522 - 8,82% - 3 élu.es
FSU 2018	480 - 19,12% - 2	174 - 22,89% - 2	56 - 13,46% - 1	101 - 10,21% - 1	122 - 39,87% - 3	933 - 21,11% - 6 élu.es
FSU 2022	833 - 28,26% - 4	262 - 33,98% - 3	112 - 27,12% - 2	180 - 17,77% - 1	227 - 42,19% - 4	1614 - 29,86% - 14 élu.es
SUD 2018	248 - 9,88% - 1	87 - 11,45% - 1	52 - 12,5% - 0	87 - 8,80%	-----	474 - 8,52% - 2 élu.es
SUD 2022	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Sur le plan global on note une plus grande participation des agent.es tout scrutin confondu. Cependant si cette participation progresse parfois en voix elle recule souvent en pourcentage en CAP A et B. Peut-être est-ce l'effet Loi de Transformation de la Fonction Publique et l'apparition des Lignes Directrices de Gestion qui ont rendu moins intéressant ces scrutins. Cela se confirme par le fait qu'en 2018 nous ne constatons qu'un écart de 27 voix entre le Comité Technique et l'addition des suffrages CAP et CCP. En 2022 nous en comptons 100 en défaveur des CAP et CCP. Cela peut être aussi dû aux modalités du vote qui privilégiaient le vote CST. On note toutefois une nette amélioration de la participation en CCP (on y revient plus bas) et en CAP-C.

Deux organisations syndicales progressent sur ce scrutin : la FSU et la CGT. En effet ces deux organisations syndicales sont les seules à progresser en nombre de voix comme en pourcentage sur l'ensemble des scrutins. En ce qui concerne la CGT c'est particulièrement vrai en CCP et en CAP-C. On pourrait dire que dans un contexte de négociation temps de travail et RIFSEEP le choix du discours de la CGT lui a davantage bénéficié sur ces catégories de personnels. Cela doit donc orienter notre travail de communication à mener dans les mois et années qui viennent.

Pour autant, nous sommes heureux et très satisfaits de voir que la FSU sort « grande » gagnante de ces élections en augmentant de près de 10% et 353 voix son score en CST, 11% et 88 voix en CAP-A, ou encore de plus de 13% et 56 voix en CAP-B. Nous restons première organisation syndicale en CCP avec une progression de plus de 2% et 105 voix. Notre grande déception vient de la CAP-C où malgré une très belle progression en voix (79) et en pourcentage +7% nous restons à un seul représentant FSU. C'est d'autant plus regrettable que la FSU est le syndicat de la collectivité qui a le plus revendiqué et obtenu en faveur des agent.es de catégorie C et des assistants familiaux et c'est dans ces deux instances où nous réalisons les plus minces avancées.

En CAP A nous avons la satisfaction de voir que malgré le conflit social à la DGA-SD et les différends syndicaux, beaucoup d'agent.es sont restés fidèles à la forme et au fond de nos revendications.

En CAP B nous avons certainement bénéficié du travail de mobilisation en faveur des agent.es de la crèche (auxiliaire de puériculture) mais aussi de notre belle implantation à la DETIE. Idem à la DGA-SD où un vrai travail de « fact-checking » a été effectué dans le cadre du RIFSEEP.



En CAP-C, nous devons confirmer notre progression dans 4 ans. Soyons optimistes car ces dernières semaines ce sont bien un nombre conséquent d'agent.es de catégories C (administratifs et techniques) qui ont rejoint notre syndicat et avec qui nous nous organisons pour construire des cahiers de revendications spécifiques. Notre déploiement sur le territoire, action prioritaire de notre syndicat nous aidera sans nul doute à améliorer la portée de nos actions auprès de ces agent.es.

A noter qu'entre 2018 et 2022 nous sommes passés d'une CCP par catégorie (A,B et C) à une CCP unique, ce qui a eu pour effet de faire chuter le nombre de représentants CFDT dans cette instance en passant de 13 à 8.

En CCP c'est 263 assistant.es familiales sur les 583 votes exprimés des contractuels, soit 45,11% de la totalité des suffrages. A peine 40% des assistants familiaux ont voté mais c'est un chiffre à relativiser au regard des statistiques globales des votes dans la collectivité. Nous espérons être en mesure d'améliorer ces résultats pour une catégorie de personnel à laquelle la FSU accorde beaucoup d'attention et de moyens et ce depuis plusieurs années.

Par ailleurs 320 agent.es contractuel.les (hors ASFAM) ont donc voté. La nouveauté 2022 est bien l'apparition de ce corps électoral de contractuell.es qui a augmenté de +57,64% entre 2018 et 2022 alors même que le nombre d'assistants familiaux à lui baissé d'environ de plus de 15% ces dernières années. La Loi de Transformation de la Fonction Publique est passée par là. Il faut que nous en tenions davantage compte notamment avec les contractuels de carrière que l'on retrouve principalement dans la Cat.A.

Globalement nous pouvons être plus que satisfaits de ces résultats qui ont dépassé nos espérances. Notre travail rigoureux et fiable, observé par les agent.es notamment dans le cadre du RIFSEEP, dans nos réponses individuelles comme dans nos mails d'informations, nos accompagnements collectifs au long cours (ASFAM) ou encore sur objectifs, ont permis de faire de la FSU l'un des trois « grands » syndicats de la collectivité, puisqu'aujourd'hui aucun est en mesure de dominer à lui seul le « jeu » syndical. En tout cas la FSU est devenu LE syndicat sérieux et fiable de la collectivité tout en gardant une image conquérante de nouveaux droits. C'est aussi notre action permanente tournée vers nos adhérent.es qui restent nos meilleur.es ambassadeur.es.

Vos nouveaux.elles élu.es FSU

Conseil départemental de l'Hérault

En Comité Social Territorial (CST) : Maillis Lab, Philippe Urbin, Tamaya Hiéramente, Emmanuel Samson, Sylvie Urbin, Ahmed Ahmia, Stéphanie Fayolle, Patrick Trubner

Les membres de la Formation Spécialisée Santé et Sécurité au Travail (FSSST) – Les titulaires (sont obligatoirement des titulaires ou suppléants du CST) : Ahmed Ahmia, Stéphanie Fayolle, Philippe Urbin, Patrick Trubner, Eric Ancey, Sonia Yaklo, Laetitia Broquediz, Nadia Touzini, Mickael Dupont, Bertrand De Pontual, Edwige Maille

Les élu.es en Commission Administrative Paritaire (CAP) :

CAP.A : Tamaya Hiéramente, Léonard Aigoïn, Sylvie Urbin, Olivier Fourdrignier, Charlotte Vlamincq, Bertrand De Pontual

CAP B : Karine Lizon, Jean-Pierre Allenne, Nathalie Manenq, Sonia Yaklo

CAP C : Emilie Calabuig, Eric Ancey

CCP : Edwige Maille, Mireille Plaquet, Lydie Vachier, Nadia Touzini, Marie-Claude Della-Giustina, Florence Therme, Marie-Cécile Colomer, Cynthia Jean-Pierre

Les membres du conseil médical

Catégorie A : titulaire Sylvie Urbin, suppléants : Maillis Lab et Emmanuel Samson

Catégorie B : titulaire Sonia Yaklo, suppléants : Patrick Trubner et Karine Lizon

St Jean de Védas

En Comité Social Territorial (CST) : Corinne Bonniol, Emilie Lugagne, Alison Courtial, Grégoire Calderon-Tedeschi, Karine Quevedo, Delphine Passalacqua, Marc Ferre, Laure Barrial, Noëlle Boix, Sébastien Duplan, Sébastien Gomez, Ludivine Hucke.

Les membres de la Formation Spécialisée Santé et Sécurité au Travail (FSSST) – Les titulaires (sont obligatoirement des titulaires ou suppléants du CST) : Emilie Lugagne, Marc Ferré, Sébastien Duplan.

Attention travaux !



Forts de ces résultats il nous faut à présent penser et mettre en place une organisation à la hauteur de nos ambitions et des attentes des agent.es. Il nous faut être plus nombreux à s'engager au quotidien à l'aide du temps syndical pour atteindre notre objectif et mieux se déployer sur le territoire (priorité syndicale). Nous voulons aussi mettre un interlocuteur référent sur les sujets et les secteurs pour être mieux repérés sur nos fonctions et nos prérogatives par les adhérent.es comme par les agent.es. Une première réunion de Bureau devrait poser les fondements de notre organisation que nous validerons a posteriori en Assemblée Générale aux beaux jours.

Notre communication va aussi être repensée. D'abord exit Comprendre & Agir après 15 numéros bien fournis et dont nous sommes fiers car ils ont porté l'identité de notre syndicat. Une communication plus souple et réactive est en cours de gestation... Le site internet, créé au printemps 2018 va lui aussi subir un « toilettage »...

Il nous faudra aussi assurer le développement du SNUTer34 et donc à la fois mieux accompagner la section FSU de Saint Jean de Védas mais aussi nos adhérent.es « éparses » et conquérir de nouvelles collectivités de l'Hérault dans la perspective des élections professionnelles de 2026 mais aussi et surtout représenter toujours plus d'agent.es.



DES VOEUX, MAIS PAS QUE !

La trêve des confiseurs n'a pas eu lieu cette année du côté de la FSU. Sollicités de toutes parts sur le premier arbitrage Ségur et le RIFSEEP nous avons interpellé l'administration et l'exécutif sur ces points. L'objectif étant d'échanger sur ce qui nous paraît incohérent ou qui ne correspond pas à nos échanges du 28 novembre dernier avec l'administration.



Par ailleurs nous avons aussi écrit une nouvelle fois au Président sur la situation spécifique des assistants familiaux, avec au menu : allocation d'entretien, déplacements des assistants familiaux et coût de la vie, Ségur, rencontres régulières, etc. **(Retrouvez ce courrier en pages suivantes)**

Enfin nous avons interpellé la DGA-RH suite à la saisine des gestionnaires administratives du SDIP Piémont Biterrois concernant le RIFSEEP et le groupe de fonction que se sont vus attribué les agent.es de catégorie C.

En effet bien que gestionnaires administratifs les agent.es de catégorie C se sont vues attribuer le groupe de fonction C2 (B3 pour leurs collègues de Catégorie B) alors qu'au regard de leurs missions, métiers et de leurs fiches de postes, leurs fonctions sont parfaitement similaires que vous soyez de catégorie C ou B. D'ailleurs, à juste titre, cette fonction n'apparaît pas comme « multicatégorielle » dans les documents validés par les représentants du personnel et ceux de l'exécutif lors du vote sur le RIFSEEP. Par conséquent elles entrent dans le cadre des « faisant fonction » et doivent toutes être considérées comme des B3. Si cela participe évidemment à reconnaître les fonctions et les qualités professionnelles de ces agent.es, il s'agit aussi de rester en cohérence avec le projet RIFSEEP qui consistait à mettre en avant une « logique fonctionnelle ».

Par un courrier au Président nous avons souhaité, au regard de nos excellents résultats aux élections professionnelles, insister sur l'urgence de répondre rapidement à certaines de nos revendications concernant notamment le climat ou l'égalité professionnelle. Il s'agissait aussi d'évoquer les incohérences et problèmes liés aux arbitrages du RIFSEEP et la nécessité d'appliquer des corrections sur certaines affectations dans des groupes de fonction ou sur l'absence d'attribution d'IFSE majorée. **(Retrouvez ce courrier en pages suivantes)**

Enfin nous sommes une nouvelle fois intervenus sur le premier arbitrage Ségur, certes dans le respect de son rendu (qui ne correspond pas à nos attentes) mais en soulignant de nombreuses incohérences dans ce qui a théoriquement guidé leurs arbitrages et en dénonçant le fait que certains engagements ne se sont pas traduits par des avancées. Notez par ailleurs que le Ségur fera l'objet d'un préavis de grève nationale de la part de la FSU Territoriale pour le 2 février en faveur des « oubliés » du Ségur et d'un CTI pour tous. **(Retrouvez ce courrier en pages suivantes)**

Au-delà de ces courriers, et depuis le début de l'année nous avons pu échanger oralement tant avec le Président, qu'avec la Vice-Présidente ou la DGA-RH sur ces points. Une rencontre avec la DGA-RH doit avoir lieu dans les prochains jours, une autre avec le DGS d'ici fin janvier. Nous sommes en mesure de vous confirmer aujourd'hui que suite à nos interpellations, le RIFSEEP comme le Ségur feront l'objet de nouvelles discussions et de réajustements d'ici fin janvier.



Montpellier, le 05 janvier 2023.

A l'attention de M. Mesquida
Président du Conseil Départemental de l'Hérault.

Monsieur le Président,

La FSU s'est présentée pour la seconde fois aux élections professionnelles organisées au département de l'Hérault. Après un score prometteur en 2018, la FSU a vu son résultat progresser de presque 10 points sur ces dernières élections, lui permettant de faire jeu égal avec les organisations syndicales implantées depuis plusieurs décennies dans la collectivité.

Une si belle ascension en quelques années est le résultat d'un travail sérieux au service d'objectifs ambitieux en faveur des agent.es de la collectivité. Si cela nous confère aujourd'hui d'autant plus de responsabilités, ce résultat nous oblige, car il est porteur d'une volonté de voir émerger un autre syndicalisme, plus proche des préoccupations quotidiennes des agent.es et des salarié.es, plus exigeant dans la construction d'un dialogue social de qualité, mais surtout plus innovant en matière d'avancées sociales.

Comme vous avez pu le constater, pour la FSU, les élections professionnelles ne sont pas une compétition entre syndicats à celui qui revendiquera le plus, mais bien un temps où l'on assume le bilan de son action et où l'on se projette vers l'avenir. Nous avons fait ce travail exhaustif que nous avons publié dans notre dernière revue numérique de novembre, attentif à rendre l'ensemble de notre activité transparente et accessible.

Aussi, s'il est important de vous rappeler quelques-unes de nos revendications, il est primordial selon nous d'envoyer un signal fort aux agent.es en donnant rapidement une suite favorable à certaines d'entre-elles.

Plus qu'un symbole nous commencerons par l'urgence climatique. Nous ne pouvons que saluer les efforts faits par la collectivité pour donner de l'importance à cette question. Mais il nous paraît important de la placer au centre de nos échanges en imposant aux services de la collectivité de présenter les impacts environnementaux pour tous les projets présentés aux partenaires sociaux en Comité Social Territorial. Nous irons en tout cas en ce sens dans les discussions à venir sur son règlement intérieur.

Il nous paraît tout aussi important d'actionner des signaux forts de votre préoccupation en faveur du climat en mettant en œuvre, dès janvier 2023, le forfait « mobilités durables » ou encore en créant une commission paritaire sur les mobilités des agent.es et les impacts présents et à venir de la Zone à Faible Emission de CO2 (ZFE) en métropole. Enfin, nous souhaitons la création d'une CAP mobilité incluant des critères objectifs et écologiques (rapprochement domicile/travail).

Cette dernière revendication nous permet de faire un lien avec l'égalité professionnelle qui ne doit pas rester à l'état d'un satisfecit éloigné du factuel. Là encore, le département doit innover en faveur d'une large majorité des agents par des signaux clairs et progressistes. D'abord en reconnaissant toutes les heures de travail effectuées, notamment dans le cadre du télétravail, mais aussi en décidant de la création du congé menstruel que nous revendiquons comme complémentaire au passage en ALD de l'endométriose.

Enfin sur les questions de rémunérations et de conditions de travail, il nous semble urgent d'ouvrir les discussions sur plusieurs plans. D'abord, reprendre nos échanges sur le RIFSEEP car de nouveaux ajustements sont nécessaires, son application ayant révélé de nombreuses incohérences. De surcroît, il nous paraît important de lier les montants aux variations du coût de la vie, comme de se servir des paliers de l'IFSE socle pour créer artificiellement un déroulement de carrière pour tous les agent.es arrivé.es tôt en fin de grille.


Il nous faut aussi évoquer la question des métiers en tension au-delà du Ségur qui est venue « parasiter » cette discussion dont il est urgent de débattre, pour de nombreux métiers. Par ailleurs, afin d'aborder les difficultés liées à l'application du RIFSEEP et des incompréhensions que cela génèrent chez de nombreux agents, nous pensons nécessaire la mise en place de temps d'échanges formels au-delà des interpellations écrites que nous avons déjà effectuées. Nous appelons également de nos vœux un cycle de négociations à la fois sur les thématiques qui s'imposent à nous (complémentaire santé et prévoyance) mais aussi pour tous ceux susceptibles d'améliorer les conditions de travail des agent.es tout en étant facteur d'attractivité pour notre collectivité. C'était un engagement pris dans la cadre de la négociation des 1607 heures et il nous semble à présent important d'ouvrir un échange sur la restauration collective, l'opportunité de tickets restaurant en faveur des agent.es, comme de la création d'un Comité d'Œuvre Sociale (COS) dans le premier semestre de l'année.

Bien évidemment, ces revendications ne sont qu'une partie du corpus revendicatif de la FSU au conseil départemental de l'Hérault. Cependant, leur donner une suite favorable dans le contexte du passage aux 1607 heures et de l'annonce d'une nouvelle réforme des retraites, qui ont pour point commun d'agir contre les salariés et faire reculer leurs droits, engagerait véritablement la collectivité dans l'intérêt des agent.es et de leurs avantages sociaux, en plus de rendre toujours plus attractive notre collectivité.

Notre organisation syndicale se tient à votre disposition pour évoquer l'ensemble de ces points avec vous et ne doute pas de votre volonté d'agir en faveur d'un progrès social pour les agent.es de la collectivité.

L'ensemble du Bureau de la FSU et de ses adhérent.es profitent de cette correspondance pour vous adresser, à vous et à l'ensemble des élu.es de la majorité départementale, ses vœux plus solidaires et combatifs que jamais en matière de justice sociale et écologique, d'égalité professionnelle femme-homme, de salaires comme de retraite.

Pour la section FSU du conseil départemental
La secrétaire,



Sylvie URBIN



Monsieur Kléber Mesquida,
Président du Conseil Départemental de l'Hérault.
Madame Nicole Morère,
Vice-Présidente aux Ressources Humaines.

Objet : Situation des assistant-e-s familiales et familiaux de la collectivité.

Monsieur le Président,
Madame la Vice-Présidente.

Les élections professionnelles de décembre dernier ont confirmé l'implantation et la progression significative de la FSU au sein de notre collectivité.

L'analyse que nous faisons des résultats montre également que le vote des assistant-e-s familiales et familiaux s'est tourné majoritairement vers notre organisation syndicale et a plébiscité nos revendications et l'action en faveur de cette profession (voir en PJ le cahier de revendications)

Portée par cette dynamique, la *commission assfam FSU* ira de nouveau, dans les prochaines semaines à la rencontre de ces professionnel-le-s sur les territoires (réunions programmées à Béziers, Clermont l'Hérault, Bédarieux, St Mathieu de Tréviers et Lunel)

Et c'est dans ce cadre que la FSU revient vers vous pour solliciter votre intervention sur les points suivants:

La problématique de l'allocation d'entretien et des déplacements professionnels en lien avec l'augmentation du coût de la vie qui s'inscrit dans la durée.

Certes, les assistant-e-s familiales et familiaux ont bénéficié de la « prime inflation » en tant que salarié-e-s sur la base la plus favorable. Au-delà de l'impact financier non négligeable qui a été bien reçu; c'est aussi, la reconnaissance et l'équité en tant qu'agent faisant partie de la Collectivité qui a été le plus apprécié.

Il n'en demeure pas moins qu'en ce qui concerne les besoins des enfants confiés et pris en charge en famille d'accueil, l'augmentation des prix est une réalité incontournable. C'est pourquoi, nous demandons pour 2023 le respect de l'engagement de la Collectivité d'aligner sur l'inflation l'augmentation de l'allocation d'entretien; soit 17€/jour/enfant*. Nous sommes conscients du coût que cela induit mais ne pas le faire reviendrait à considérer que ce sont aux assistant-e-s familiales et familiaux de compenser sur leurs propres deniers ce surcoût. Ce serait alors, un très mauvais signal envoyé à la profession.

En ce qui concerne, les déplacements professionnels nous avons déjà attiré votre attention et fait des propositions dans nos courriers du 31 mars et 16 juin 2022 sur les conséquences de l'augmentation conséquente du prix du carburant. A ce jour, les Directions de pôle et Enfance Famille n'ont pas apporté de réponse à ce problème pourtant très concret et semblent vouloir ignorer les conséquences engendrées sur la situation de chacun des enfants confiés.

Il convient de rappeler que les assistant-e-s familiales et familiaux doivent assurer tous les accompagnements des enfants accueillis et ne peuvent toujours pas utiliser les véhicules de service. Cela représente plusieurs milliers de kilomètres à l'année, donc un surcoût conséquent de ce poste budgétaire. Sauf à ne plus assurer certains accompagnements, ce qui pénaliserait les enfants et/ou risquerait de les placer en faute professionnelle, les professionnel-le-s compensent depuis des mois ce différentiel sur leur budget personnel.

Nous ne méconnaissons pas les contingences réglementaires à ce niveau mais estimons qu'une solution doit être réfléchie et mise en œuvre rapidement afin d'alléger la charge financière que représente la forte hausse du prix des carburants.

.../...

* 5.2 % d'inflation en 2022, soit 0.84€ d'alignement, soit 17€.

LA FSU TERRITORIALE
04.67.67.77.04
fsu@herault.fr
www.snuter34fsu.fr



Le deuxième point porte sur **l'engagement pris par la collectivité de rencontres régulières**, sous la présidence de Mme Morère, entre les services de la DEF en charge des assistant-e-s familiales et familiaux et les organisations syndicales. Bien qu'il ait fallu nos deux courriers de mars et juin pointant l'absence de dialogue social depuis des mois, nous saluons la reprise des échanges depuis la rentrée 2022. Nous avons ainsi appris la dotation de matériel informatique (tablette) à chaque professionnel-le-s et compris les motivations techniques du choix effectué permettant de faire œuvre de pédagogie. Nous avons été informés des actions mises en place relatives à la problématique d'attractivité du métier et aussi conscient de tout le chemin restant à parcourir au regard des enjeux en cours. Nous avons pu évoquer la question de l'indemnité de sujétion pour l'accueil d'enfants présentant des troubles multi factoriels tant sur le volet de la rémunération que des modalités et critères d'attribution. A ce stade, il est nécessaire que la réflexion se poursuive avec les organisations syndicales, car il s'agit d'une question salariale à part entière.

Enfin, la FSU a rappelé ses revendications et notamment l'urgente nécessité de traiter l'accueil relais, une des dispositions spécifiques aux assistant-e-s familiales et familiaux portée par la loi du 7 février 2022 sur la Protection des Enfants.

La prochaine réunion portera sur cette thématique et nous demandons qu'elle puisse se tenir au premier trimestre 2023.

En dernier lieu, il nous faut revenir sur **l'exclusion des assistant-e-s familiales et familiaux du SEGUR**. Elles/ils ne comprennent ni n'admettent cette mise à l'écart alors qu'elles/ils furent en première ligne au plus fort de la crise de la COVID et répondent à tous les critères du décret, tant au niveau du lien avec le public, de l'accompagnement socio-éducatif que de l'attractivité de leur métier.

Comme l'exécutif départemental a pu le faire en leurs octroyant une enveloppe de 800 000€ en parallèle de la concertation menée sur le RIFSEEP pour l'ensemble des agents, il nous paraîtrait équitable et juste que le sujet ne soit pas clos concernant cette profession.

Nous demandons qu'une concertation s'engage sous la direction de Madame la Vice Présidente.

Comptant sur votre attention et votre soutien afin de répondre aux préoccupations de cette profession, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente l'expression de nos meilleures salutations syndicales.

P/o le syndicat FSU

Philippe Urbin et Ahmed Ahmia

Elus du personnel au CST.

Animateurs de la commission FSU pour les assistants familiaux.

Copie à :

M Pascal Perissin, DGS

M Philippe Loubet Del Par, DGA SD

Mme Séverine Aigoïn De Montredon, Directrice du PASEF.

Mme Florence Chisin, directrice de la DEF.

Section FSU des personnels du conseil départemental de l'Hérault
Hôtel du Département - 1977 avenue des Moulins
Mas d'Alco - 34087 Montpellier Cedex 4
0467677704 - fsu@herault.fr - 0783837765
Alco Bureau 003
www.snuter34fsu.fr



F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



Montpellier le 04 janvier 2023

A l'attention de Madame Nicole MORERE
Vice-présidente en charge de l'administration et des moyens
Monsieur Pascal PERISSIN
Directeur général des services
Madame Martine NOEL
Directrice générale adjointe des ressources humaines
Monsieur Philippe LOUBET DEL PAR
Directeur général adjoint des solidarités départementales

Objet : Premier Arbitrage Ségur

Madame la Vice-présidente,
Madame et messieurs les directeurs,

Comme le syndicat FSU vous l'a déjà écrit dans son mail, nous vous remercions de votre communication sur les arbitrages Ségur. Nous sommes bien conscients que la collectivité a pris le parti de s'engager au-delà de ce que prévoit le décret et nous saluons cette décision attendue ces derniers mois. Nous sommes également bien conscients de l'impact budgétaire que le Ségur va représenter pour la collectivité et portons le postulat que nos échanges argumentés ont permis de nourrir la volonté d'ouverture dont vos arbitrages témoignent.

Dans cette même ligne, notre courrier de ce jour n'a pas pour vocation de rouvrir totalement un débat ou une négociation sur les choix actés par la collectivité mais de vous alerter sur quelques situations qui auraient pu échapper à votre vigilance et créer ainsi une iniquité de traitement entre des agents aux fonctions similaires. De la même manière nous souhaitons porter à votre attention ce qui relève, de notre point de vue, d'incohérences et qui pourraient affecter les relations professionnelles dans les collectifs de travail.

Si les adhérents de nos syndicats respectifs et les agent.es concerné.es nous donneront une appréciation globale de votre arbitrage, nous renvoyons pour l'heure, nombre d'agent.es vers leur direction afin d'obtenir les explications nécessaires à leur compréhension, ce qui demandera à chaque DGA de faire preuve d'explications et de pédagogie. Nous avons pris ici le parti de vous interpeller sur quelques situations qui pour nous semblent relever du périmètre que vous avez défini mais qui n'apparaissent pas sur le tableau et ont pu être ainsi oublié-e-s, où encore qui relèvent, de notre point de vue, d'incohérences et pourraient revêtir un caractère discriminant.

Dans un premier temps, nous souhaitons évoquer la situation des assistants administratifs chargés de l'accueil en STS et SDA de Cat B. Si ceux de catégories C sont les plus nombreux à occuper ces postes, il n'en demeure pas moins qu'ils peuvent l'être par des agents administratifs de Cat. B qui se verraient de fait traités différemment de leurs collègues alors qu'ils occupent les mêmes postes et sont confrontés de la même manière au public. Cette iniquité de traitement, en plus de revêtir un caractère discriminant, serait de nature à désorganiser l'accueil des services concernés.

S'agissant des personnels administratifs nous souhaitons ici intervenir une nouvelle fois concernant les personnels de STS, en prise constante et permanente avec le public en difficulté sur les territoires. D'abord pour vous dire que si l'octroi d'une IFSE majorée de 57€ brut pour les personnels d'accueil en STS est une avancée certaine, elle reste insuffisante au regard du niveau de leur implication avec le public accueilli mais aussi en comparaison avec d'autres agent.es bénéficiaires du Ségur strict comme du Ségur en IFSE. A ce titre nous avons dans un premier temps revendiqué l'équivalent de 4 paliers de 57€ bruts afin que soit reconnue cette fonction difficile et éprouvante. Lors de notre dernière rencontre Madame la Présidente, vous aviez été sensible à nos arguments en estimant que deux paliers de 57 euros brut puissent être octroyés aux AASTS. Nous regrettons que les derniers arbitrages n'aient pas pris en compte ce qui semblait acquis à la fin de cette réunion. Aussi, Il paraît bien incohérent à ces agent.es de recevoir 57€ et de voir nombre de leurs collègues dans d'autres services mais aussi leur encadrement, bien plus éloignés du public, recevoir a minima 86€. C'est cette même incohérence qui amène les Assistantes Administratives de RTS à ne pas comprendre pourquoi elles seraient les seuls personnels dans les STS à être exclus du Ségur. Certes cela pourrait être justifié au regard de leurs missions tournées vers le RTS (et donc l'obtention du groupe de fonction B2 dans le cadre du RIFSEEP) et du peu de proximité avec le public, cependant elles affirment à raison qu'elles rencontrent davantage le public que les RTS... A ce propos les Assistantes Administratives de RTPMI en sont elles aussi exclues alors que dans le cadre du RIFSEEP elles n'ont pas été classées dans le groupe de fonction B2 comme leurs homologues AARTEF, AARTS ou encore AADMDS.

Se pose également la question de l'agente de grade assistant socio-éducatif au service de protection des majeurs. En effet cette agente exerce des missions totalement similaires à ses collègues ASE du SDIP (qui eux bénéficient du Ségur) mais en direction des adultes vulnérables. Elle est toutefois quotidiennement en lien avec les personnes, les familles, les partenaires et les autorités judiciaires pour informer, orienter et traiter les situations individuelles à l'instar de ce qui se fait au SDIP dans le cadre de la protection des mineurs. Exclure cet agent du Ségur pourrait renvoyer que la protection des majeurs vulnérables à une importance moindre que celle des mineurs et créerait de fait un sentiment d'injustice dans la prise en compte des missions.

Aussi, s'agissant des personnels ASE en SDA et services centraux MDA - métier Evalueur, si la DGA-SD a peut-être considéré que seuls les agent.es du service social personnes âgées effectuaient un accompagnement social à titre principal et non leurs collègues « évaluateurs » elle a cependant opéré une distinction financière entre les « évaluateurs » de métier infirmier (IFSE majorée brute de 237,65€) et les autres, des métiers du travail social et du grade ASE (IFSE majorée brute de 86€). Alors que ces agent.es exercent les mêmes missions au quotidien (et avec une même fiche de poste pour les ASE, Infirmier.es, ergothérapeutes, psychologues, etc.) cette distinction revêt elle aussi un caractère discriminant que nous ne nous expliquons pas. En effet leur niveau d'accompagnement social, pour reprendre les termes présentés dans le document Ségur de l'administration, est

équivalent au niveau d'accompagnement « médical » des infirmier.es en SDA évaluateurs-trices, ces deux types de professionnel.es évoluant en équipe et en complémentarité. Si nous revendiquons que ces personnels entrent dans le cadre du « Ségur strict » il ne nous paraît pas cohérent que seuls les ASE, dont le grade est tout autant concerné par le Ségur que les infirmier.es, ergothérapeutes ou psychologues, ne reçoivent pas une même IFSE majorée de 237,65€.

Au vu de ces éléments, nous vous demandons de réexaminer ces situations afin de permettre une cohérence d'ensemble dans le versement du Ségur. Si certaines insatisfactions pourront effectivement perdurer, notre action vise à vous transmettre les éléments nécessaires à la prise en compte de certaines particularités qui nous semblent relever du périmètre arbitré afin que vous puissiez avoir tous les éléments nécessaires à une décision définitive.

Dans cette attente, nous en profitons pour vous souhaiter, Mesdames et Messieurs, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Pour le syndicat FSU

Sylvie Urbin



Pour le syndicat SUD

Philippe Capelle



Copie du courrier à : Monsieur Feddi Rachid, chargé de mission à la solidarité et l'insertion



Le Manuel du travailleur social sceptique

La FSU territoriale s'est procuré le dernier livre de Laurent Puech, intitulé « manuel du travailleur social sceptique ». Il est disponible pour les adhérent.es, sur réservation, au local syndical du conseil départemental (Alco) et vient enrichir la médiathèque du syndicat.

Les travailleurs sociaux sont amenés à intervenir dans les situations de personnes en difficulté, parfois sans que celles-ci le demandent. C'est notamment le cas en matière de protection de l'enfance ou dans les situations de violence conjugale. Professionnels et services peuvent avoir des effets importants pour des adultes et enfants, dont la vie s'en trouve parfois fortement impactée. Du côté des services socio-éducatifs, chacune des décisions d'agir ou pas est prise à partir d'une masse d'informations, de données de valeurs inégales, de raisonnements et de perceptions qui peuvent aisément être altérés par des parasitages préjudiciables pour ceux qu'il s'agit pourtant d'aider. La place du travail social au plus près et même à l'intérieur des

espaces privés d'un nombre grandissant de personnes impose donc de renforcer sans cesse les pratiques professionnelles et le questionnement éthique. Destiné aux étudiants et professionnels en exercice, ce manuel intéressera aussi les personnes qui sont en contact avec les services sociaux-éducatifs, notamment celles qui sont confrontées à des formes d'enquêtes sociales. Il vise prioritairement à soutenir la démarche de ces professionnels en les aidant à identifier quelques effets qui peuvent biaiser le processus d'évaluation d'une situation. La démarche zététique y est présentée à travers ses « outils » et illustrée par des situations concrètes de travail et des réflexions sur des thématiques centrales aujourd'hui.

Vieux compagnon de route syndicale, et bien connu des travailleurs sociaux en général et de ceux de l'Hérault en particulier, Laurent Puech, assistant de service social DE, a fondé le Cercle zététique du Languedoc-Roussillon et a mené plusieurs enquêtes sur le « paranormal ». Il est l'auteur de Astrologie, derrière les mots (éd. Book-e-Book). Président de l'association nationale des assistants de service social (ANAS) et membre de son bureau de 2004 à 2013, il a depuis fondé deux sites consacrés au travail social et soutient techniquement des professionnels intervenant sur les situations de violences intrafamiliales.

LA FORMATION SYNDICALE

C'est un droit ouvert à tous les agent.es à concurrence de 12 jours par an. Vous trouverez ci-dessous la liste de celles proposées par la FSU et auxquelles vous pourriez participer si un sujet vous intéresse. Le nombre de places étant limité, nous centralisons les demandes afin d'être équitables et de répondre au mieux. A noter que nous finançons les frais (transport / hébergement / hôtel) pour les adhérent.es de notre syndicat !

Bien évidemment ces formations peuvent vous permettre de franchir le pas d'un engagement syndical plus important, si vous doutiez de vos compétences, mais elles peuvent aussi tout simplement enrichir vos connaissances et vos engagements actuels.



Intitulé	Date et lieu	Nbre de jours	Intervenants
Nouveaux élu.es – Nouvelles instances	24 janvier 2023 Visio	0,5	Marie-Charlotte LAYE (SNUTer)
Prise de parole femme	2 février - Paris	1	Centre de formation FSU
Nouveaux élu.es dans les instances	2 et 3 février Marseille	2	Marie-Charlotte LAYE (SNUTer)
Prise de parole en public	Du 1 ^{er} au 3 Mars Paris	3	Culture et Liberté

Suite page suivante

Intitulé	Date et lieu	Nbre de jours	Intervenants
Laïcité	7 mars Paris	1	Centre de formation FSU
Droit syndical	28 Mars Visio	1	Didier Bourgoin (SNUTer-FSU)
Transition écologique	30 Mars Paris	1	Centre de formation FSU
Violences sexistes et sexuelles	Mars/avril (date à déterminer) Paris	1	Catherine Albert et Sigrid Girardin (FSU)
Doter son syndicat local d'une identité visuelle (tracts/affiches)	avril (date à déterminer) Paris	1,5	Emmanuel Samson (SNUTer-FSU)
Droit syndical	4 avril Visio	1	Didier Bourgoin (SNUTer-FSU)
Réaliser un tract, une affiche	4, 5 et 6 avril Paris	3	Culture et Liberté
Service Public	12 et 13 Mai Lures	2	Centre de formation FSU
Approche du contentieux administratif	11 Mai Paris	1	Philippe Challande, Didier Bourgoin (SNUTer-FSU)
Egalité femme-homme	Mars/avril (date à déterminer) Paris	1	Catherine Albert et Sigrid Girardin (FSU)
Nouveaux adhérents SNUTer	Mai/juin (date à détermi- ner) Paris	2	Marie-Charlotte Laye et Hélène Puertolas (SNUTer-FSU)
Militer dans un syndicat local	juin (date à déterminer) Les Lilas	2	Marie-Charlotte Laye et Julien Fonte (SNUTer-FSU)
Protection sociale complémentaire	6 juin Visio	0,5	Thérèse Surace
LGBTI	8 et 9 juin Lieu à déterminer	2	Centre de formation FSU

Formations à venir au second semestre 2023 : budget d'une collectivité territoriale, Actions sociales, retraites, droit syndical, carrière, rémunérations temps de travail, prendre la parole en public, temps de travail, etc...

Notez que la FSU territoriale de l'Hérault est en réflexion pour organiser localement des séquences de formations syndicales pour les adhérent.es et les agent.es.

Contactez-nous !

LA RETRAITE A 64 ANS :

C'EST NON !

Mardi 10 janvier, la Première ministre a annoncé le projet de contre-réforme des retraites du gouvernement. Sous prétexte de sauver un régime prétendument au bord de la faillite, c'est donc une augmentation de l'âge légal de départ à 64 ans et l'accélération de l'allongement de la durée de cotisation qui sont prévus par le gouvernement.

Guidé seulement par des considérations budgétaires, c'est sur le dos des travailleuses et des travailleurs que le gouvernement espère réaliser des économies. Pour les agent.e.s de la fonction publique territoriale, ce projet se révèle particulièrement nocif : ils sont déjà majoritairement contraints à décaler leur départ en retraite, au-delà de 62 ans dans le système actuel, et rien n'est envisagé pour reconnaître la pénibilité de nombreux métiers au-delà de la catégorie active actuelle. En outre **cette réforme pénalise particulièrement les femmes**, qui ont des carrières plus souvent discontinues que les hommes et sont plus souvent à temps partiel ou temps non complet.

Pour financer et améliorer le système actuel, d'autres voies sont possibles, à commencer par l'augmentation des salaires. Alors que les grandes entreprises engrangent des profits et versent des dividendes records à leurs actionnaires, c'est aux salarié.e.s que le gouvernement demande des sacrifices.

C'est donc bien une réforme injuste et brutale que veut mettre en œuvre le gouvernement, rejetée majoritairement par l'opinion publique et par l'ensemble des organisations syndicales.

La FSU Territoriale réaffirme son opposition catégorique à cette réforme et appelle l'ensemble des agent.e.s à manifester le 19 janvier pour le retrait de ce projet.

CONTRE LE PROJET DE REFORME DU GOUVERNEMENT, POUR UNE MEILLEURE REPARTITION DES RICHESSES, POUR NOS RETRAITES

TOUTES ET TOUS EN GREVE ET DANS LA RUE LE 19 JANVIER

Montpellier : 11h place Zeus

Béziers : 10h30 Bourse du travail

Sète : 10h30 place de la mairie





AGENDA MILITANT

- ▶ **18 janvier** : Bureau National de la FSU Territoriale (visio)
- ▶ **19 janvier** : mobilisations pour les retraites (Montpellier, Béziers, Sète)
- ▶ **Lundi 23 janvier** : Réunion de Bureau SNUTer34-FSU
- ▶ **01 février** : réunion spécifique Agent.es des collèges adhérent.es FSU
- ▶ **02 février** : mobilisation travail social et médico-social (Montpellier)
- ▶ **9 février** : Secrétariat National de la FSU Territoriale (visio)

RÉUNION ASSISTANTS FAMILIAUX

- ▶ **Jeudi 26 janvier de 9h30 à 12 heures à Bédarieux**, MDS Haut Languedoc-Ouest Hérault 88, route de Clermont l'Hérault.
- ▶ **Jeudi 26 janvier de 14 heures à 16h30 à Béziers Foch**, Hôtel du département salle Jean Moulin.
- ▶ **Vendredi 27 janvier de 9h30 à 12 heures à Clermont l'Hérault**, MDS Cœur d'Hérault-Pic St Loup 1, place Jean Jaurès.
- ▶ **Lundi 30 janvier de 9h30 à 12 heures à St Mathieu de Trévières**, STS St Mathieu/Ganges 755, avenue Louis Cancel.
- ▶ **Vendredi 10 février de 9h30 à 12 heures à Lunel**, MDS petite Camargue 89, avenue de Mauguio.

PENSE-BÊTE

🗨️ 🗨️ 🗨️ 🗨️ **Contactez la FSU (Attention les militants FSU sont aussi parfois en vacances !...)**

Parce que nous sommes un syndicat de proximité, que tout le monde se connaît plus ou moins on a parfois tendance à saisir tel ou tel responsable du syndicat ou élu du personnel (CAP, CT, CHSCT et CCP-C) directement. C'est sans oublier que tous les militants du syndicat, y compris ceux bénéficiant de temps de décharge pour activité syndicale sont aussi sur un poste de travail. C'est, depuis notre création, le choix de notre syndicat d'être au plus près des conditions de travail des agents pour mieux agir localement. Par ailleurs en contactant directement un responsable sur ses coordonnées personnelles ou professionnelles vous oubliez que lui aussi a droit d'être en congés, y compris du syndicat ! Par conséquent éviter de vous adresser directement aux responsables sur leurs téléphones ou leurs messageries professionnelles et privilégiez le mail de la section syndicale dont vous dépendez. Pour le conseil départemental de l'Hérault : fsu@herault.fr ou fsu.cd34@gmail.com (par téléphone au 0467677704 ou 0783837765), pour Saint Jean de Védas : fsu.vedas@gmail.com (par téléphone au 0767103050)

Cotisations / presse syndicale

Un problème ou une question sur votre adhésion, votre cotisation ou encore les revues de la FSU et de la FSU territoriale ? N'hésitez pas à nous interpellier sur l'adresse mail snuter34fsu@yahoo.com

Ajustez votre cotisation !

Vous passez à temps partiel, vous avez changé de grade et d'échelon, vous partez en congé parental, vous repassez à temps plein, vous bénéficiez d'une augmentation de salaire grâce au RIFSEEP ou au Ségur, bref votre salaire change ? N'oubliez pas de mettre votre cotisation en cohérence avec votre fiche de paie. Nos cotisations servent à faire vivre l'outil syndical afin de permettre à la fois à ce que l'engagement militant de celles et de ceux qui donnent de leur temps ne donnent pas en plus de leur argent. Nos cotisations servent aussi à structurer, organiser et diffuser la réflexion et la parole des salariés, et ceci en toute liberté. Ce n'est que parce que nous payons des cotisations que ces derniers mois nous avons pu investir en matériel, participer aux Bureau National et à la rencontre nationale sur le travail social ou encore distribuer gratuitement plus de 3000 exemplaires du Guide des Carrières aux agents de notre collectivité. Sur le site du [snuter34](http://www.snuter34fsu.fr/adherer/) vous avez toutes les informations nécessaires pour connaître le montant de votre cotisation (<http://www.snuter34fsu.fr/adherer/>) et pourquoi-pas lutter contre les idées reçues de vos collègues qui hésitent à nous rejoindre ! A la FSU Territoriale nous sommes conscients qu'adhérer à un coût pour chacun et c'est pour cette raison que nous sommes attentifs à tous nos adhérent-es, et qu'un certain nombre de nos publications (comme celle-ci) ne sont destinés qu'à eux/elles !



Réforme des RETRAIT^{ES} Réforme des
Réforme des RETRAIT^{ES} Réforme des RETRAIT^{ES}
RAIT^{ES} Réforme des RETRAIT^{ES}
Réforme des RETRAIT^{ES} Réforme des RETRAIT^{ES}

Réforme des
RETRAIT^{ES} Réforme des RETRAIT^{ES}

Réforme des RETRAIT^{ES} Réforme des RETRAIT^{ES} Réforme
des RETRAIT^{ES} Réforme des RETRAIT^{ES} Réforme des RETRAIT^{ES}

Réforme des RETRAIT^{ES} Réforme des
RETRAIT^{ES} Réforme des RETRAIT^{ES} Réforme

des **RETRAIT^{ES}** Réforme des

RETRAIT^{ES} Réforme des RETRAIT^{ES} Réforme des
RETRAIT^{ES} Réforme des RETRAIT^{ES} Réforme des RETRAIT^{ES}

Réforme des RETRAIT^{ES} Réforme des RETRAIT^{ES}
Réforme des RETRAIT^{ES} Réforme des RETRAIT^{ES}

Réforme des RETRAIT^{ES}
RETRAIT^{ES}

**LE 19
JANVIER**

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE
& EN MANIFESTATION**

LA FSU TERRITORIALE
ensemble AU QUOTIDIEN



SNUTER-FSU 34
LA FSU TERRITORIALE DE L'HERAULT
www.snuter34fsu.fr

